



LE GROUPE LA POSTE

Mon Chèque culture

Comment faire la demande en ligne :

- Entre le 1er septembre et le 15 octobre inclus, vous recevrez votre Chèque culture courant décembre.
- Entre le 16 octobre au 30 novembre inclus, vous recevrez votre Chèque culture à partir de février prochain.

Pour bénéficier de mon **Chèque culture de 25 euros**, il faut que :

- mon indice brut soit inférieur ou égal à **548**
- mon salaire brut annuel équivalent temps plein soit inférieur ou égal à **25 892,59 euros**

1 CONNEXION

Je me connecte au Portail

Malin : www.portail-malin.com

- Nom d'utilisateur : offre
- Mot de passe : sociale

Je clique sur l'espace dédié

« **Activités culturelles & Chèque culture** »

<http://www.portail-malin.com/>

2 IDENTIFICATION

Je clique sur chèque culture

Je saisis mon identifiant RH* et ma date de naissance puis je clique sur « **Continuer** ».

* Il se trouve en haut de votre bulletin de salaire (ex. : AAA111)

3 CONFIRMATION

Je complète mon adresse de domicile pour recevoir mon Chèque culture.

Pour recevoir une confirmation de ma demande, je coche la case, je saisis ensuite mon adresse email et je clique sur « **Valider** ».

Offre sports et activités culturelles

La Poste propose aux postiers-ères permanent-e-s et aux postiers-ères retraité-e-s et leurs ayants droit (*conjoint-e et enfants à charge de moins de 20 ans*) une participation financière pour la pratique annuelle d'un sport et/ou d'une activité culturelle. L'Offre concerne les postiers-ères actifs permanents, CDI et fonctionnaires ainsi que les postiers-ères retraité-e-s.

Activités ouvrant droit à l'aide de La Poste : Sport, Chant, Musique, Les arts de la scène et arts littéraires, Les arts plastiques et graphiques, Loisirs et Culture divers, Abonnement dans une Médiathèque.

Faites vos demandes pour la saison 2016/2017 à compter du 1er septembre 2016.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter SUD PTT 13 au : 04.91.11.63.30